

Programme de microfinancement des chercheurs Africains « African Researchers' Small Grants Program (SGP V) »

A. Aperçu

Financement maximum par attribution :	30 000 USD
Date d'ouverture de l'appel d'offres :	26, juillet 2021, 08:00 UTC
Date de fermeture de l'appel d'offres :	30, août 2021, 17:00 UTC
Annonce des attributions :	08, novembre 2021, 17:00 UTC



Introduction

Le Réseau africain de recherche sur les maladies tropicales négligées (ARNTD), avec le soutien de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), à travers la Coalition pour la recherche opérationnelle sur les maladies tropicales négligées (COR-NTD), lance un appel d'offres pour la recherche opérationnelle et des études de mise en œuvre sur les 'nouveaux défis de la mise en œuvre du programme de lutte contre les MTN en Afrique'. Cette cinquième édition du Programme de microfinancement (SGP V) vise à aider les chercheurs africains en début et en milieu/fin de carrière à entreprendre des recherches opérationnelles alignées sur les objectifs énoncés dans la Déclaration de Londres sur les maladies tropicales négligées. SGP V regroupe deux pistes de microfinancement :

- Microfinancement pour les jeunes chercheurs
- Microfinancement pour les chercheurs en milieu de carrière et/ou confirmés.

Qui est le groupe cible ?

Le cinquième appel d'offres cible les chercheurs (surtout les débutants) et les universitaires éminents établis dans des institutions ou universités en Afrique. Les candidats devront démontrer que la recherche ou activité proposée est alignée sur les intérêts du pays/programme et peut avoir une incidence sur le renforcement des capacités institutionnelles/individuelles. Le microfinancement ciblant les jeunes chercheurs au niveau de master ou doctorat offrira des subventions situées dans une fourchette de 10 000 à 30 000 USD. Les candidatures sont acceptées en anglais et en français. Les candidats retenus seront invités à soumettre une application complète avec les documents supplémentaires en anglais afin d'être admissible pour l'obtention du financement de recherche.

Objectifs de l'appel d'offres

- Accroître le leadership, la participation et la visibilité des Africains dans la recherche opérationnelle et en sciences sociales sur les maladies tropicales négligées (MTN), notamment par une participation directe aux programmes nationaux de lutte contre les MTN
- Contribuer à améliorer les capacités de recherche d'un cadre existant de chercheurs MTN africains et à renforcer les institutions de recherche par la même occasion en soutenant la recherche opérationnelle et en sciences sociales sur les MTN d'origine locale et menée par des Africains (des jeunes chercheurs ou des chercheurs expérimentés prêts à entreprendre des programmes de recherche plus importants)
- Améliorer la communication et la collaboration Sud-Sud entre les chercheurs, les responsables politiques et de mise en œuvre, en favorisant la participation communautaire à la recherche et à l'établissement de programmes
- Donner l'occasion aux futurs jeunes chercheurs de non seulement acquérir de l'expérience en recherche, mais aussi de se préparer à la constitution de dossiers de candidature et à la gestion de subventions
- Développer un aspect clairement défini d'une recherche en cours ou répondre à une nouvelle question liée à une recherche en cours menée par des chercheurs en milieu de carrière/confirmés
- Promouvoir un modèle de collaboration nord-sud favorisant la communication entre chercheurs dans le sud et leurs programmes de lutte, et améliorer la direction et la prise en main locale des initiatives et activités



Qu'est-ce qui relève du champ d'application du programme ?

Afin d'être prise en considération en vue d'un financement, la recherche doit prendre en compte les données probantes actuelles et les lacunes identifiées. Les propositions doivent offrir un potentiel considérable à guider ou développer les activités de recherche supplémentaires. Une priorité de financement sera accordée aux projets ciblant les cinq MTN (la filariose lymphatique, l'onchocercose, l'helminthiase transmise par le sol, la schistosomiase et le trachome) nécessitant une chimiothérapie préventive (CTP) et les projets axés sur l'amélioration d'un accès équitable aux interventions de lutte contre les MTN pour les populations vulnérables (p. ex. les nomades, les groupes dans les zones de conflit et les zones rurales/difficiles à atteindre, les réfugiés et les handicapés). Les candidats sont encouragés à démontrer comment leur recherche peut être bénéfique à la lutte contre COVID-19. Tous les candidats doivent fournir des informations sur comment la pandémie de COVID-19 pourrait affecter la mise en place du projet de recherche proposé. Les propositions admissibles peuvent être axées sur :

1. La recherche de mise en œuvre ayant pour but d'améliorer l'efficacité des programmes de lutte contre les MTN. Cela comprend :
 - a. Identifier les facteurs qui entravent la réalisation équitable des interventions du programme de lutte contre les MTN destinées aux groupes vulnérables.
 - b. Élaborer, tester et mettre à échelle des solutions pratiques basées sur des données probantes, évolutives et adaptées au contexte.
 - c. Identifier les moyens d'optimisation de l'utilisation, l'adaptation et l'adoption de stratégies existantes fondées sur des données probantes, ainsi que les outils permettant d'atteindre les objectifs d'élimination et de contrôle.

Pour la mise en œuvre de thèmes de recherche, les candidats ont la possibilité de sélectionner une ou plusieurs options parmi les suivantes :

- Mener une étude formative pour quantifier et décrire les défis en matière de mise en œuvre et effectuer des recommandations d'amélioration du programme. Dans ce cas, les candidats doivent présenter clairement leurs hypothèses et méthodologies de recherche, et variables d'intérêt.
 - Mener une étude d'intervention, en citant des preuves tirées d'anciennes données de recherche et de programme ventilées par genre, équité et droits de l'homme et en justifiant les questions, approches et méthodologies de recherche dans la section Contexte et importance de la proposition. Dans ce cas, les candidats devraient clairement présenter leurs hypothèses et méthodologies de recherche, et variables d'intérêt. Documenter le plan proposé pour évaluer les effets à court terme ou immédiats de l'intervention sur des variables d'intérêt.
2. Recherche opérationnelle susceptible de générer des connaissances pouvant directement éclairer les décisions programmatiques autour du suivi, de l'arrêt et de la surveillance du programme. Les études visant à développer ou à valider de nouvelles technologies de diagnostic innovantes pour soutenir le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre les MTN sont particulièrement bienvenues.

Qu'est-ce qui ne relève pas du champ d'application du programme?

Le financement SGP V ne peut pas être utilisé pour le paiement des salaires, la participation aux réunions/conférences, le remboursement des frais d'études/de cours, l'achat de produits réglementés (p. ex. contraceptifs, pesticides, produits pharmaceutiques, véhicules, etc.) et pour le soutien d'activités de suivi et évaluation programmatiques existantes, y compris, sans toutefois s'y limiter, la cartographie, le traitement médicamenteux de masse, les enquêtes d'évaluation de la transmission (TAS pour 'transmission assessment surveys'), les évaluations d'impact Kato-Katz, les enquêtes d'impact/enquêtes de surveillance du trachome, les évaluations de la qualité des données, les évaluations de l'impact de l'onchocercose, les enquêtes de l'onchocercose Stop MDA, les enquêtes sur la couverture, les enquêtes de connaissances, attitudes et pratiques, etc.).

B. Admissibilité

Critères généraux :

1. Actuellement employé ou étudiant pour une institution universitaire, de santé ou de recherche en Afrique pour la durée de la subvention
2. Engagement formulé envers la recherche liée aux MTN, et compétences et expérience requises pour accomplir le travail proposé
3. Justificatifs de résultats de recherche, y compris des publications et/ou des présentations à des conférences scientifiques

Spécifiquement pour les subventions des jeunes chercheurs :

1. Chercheur en début de carrière, à savoir scientifique de biomédecine élémentaire, enquêteur qualifié du point de vue clinique, ou chercheur en santé publique n'ayant pas encore décroché de poste d'enquêteur principal dans le cadre d'une subvention de recherche conséquente (c.-à-d. $\geq 200\,000$ USD)
2. Titulaire d'au moins un diplôme de master ou études doctorales en cours. Les candidats titulaires d'un doctorat (PhD – Doctorat, DrPH – Doctorat en Santé Publique, DSc – Doctorat en Sciences) doivent avoir obtenu leur diplôme dans les sept dernières années. Les cliniciens (titulaires de MBChB ou MBBS – Licence de médecine et chirurgie, MD – Doctorat en médecine, DVM – Doctorat en médecine vétérinaire) qui n'ont pas décroché leur master doivent avoir suivi une formation spécialisée (p. ex. affiliation, programme de bourse) ou justifier de la formation/expérience pertinente
3. La fonction actuellement exercée ne doit pas dépasser le niveau de conférencier/professeur adjoint ou équivalent
4. Attestation écrite de l'engagement à assurer un mentorat et la supervision de la part d'un chercheur confirmé qui a fait ses preuves et manifesté un engagement continu à la recherche sur les MTN.
5. La proposition de projet de recherche doit explicitement démontrer qu'elle répond à un aspect bien défini d'un projet en cours de réalisation ou qu'elle a pour objectif de répondre à une nouvelle question liée à un projet en cours.

Spécifiquement pour les candidats aux subventions des chercheurs en milieu de carrière/confirmés :

1. Chercheur en milieu de carrière/confirmé, à savoir un scientifique de biomédecine élémentaire, enquêteur qualifié du point de vue clinique, ou chercheur en santé publique qui a auparavant décroché un poste d'enquêteur principal dans le cadre d'une subvention de recherche conséquente, mais est à quinze ans ou moins d'obtenir son plus haut diplôme d'études
2. Titulaire d'un doctorat (PhD – Doctorat, DrPH - Doctorat en Santé Publique, DSc – Doctorat en Sciences). Les cliniciens (titulaires de MBChB ou MBBS – Licence de médecine et chirurgie, MD – Doctorat en médecine, DVM – Doctorat en médecine vétérinaire) qui n'ont pas décroché de doctorat doivent avoir suivi une formation spécialisée (p. ex. programme de bourse) ou justifier de la formation ou expérience pertinente liée à la recherche (p. ex. Msc – Master en Sciences, MPhil – Master en philosophie)
3. La fonction actuellement exercée ne doit pas dépasser le niveau de chargé d'enseignement/fonctionnaire scientifique principal ou équivalent
4. Capacités avérées en recherche sur le MTN et engagement continu

C. Candidature

Comment déposer son dossier

1. Accédez au formulaire de candidature et aux instructions en ligne [ici](#) ; remplissez toutes les sections obligatoires et soumettez-le avant la date limite¹

¹ Tous les dossiers de candidature soumis après la date limite du 30 août 2021 à 17 h UTC ne seront pas examinés, et toutes les pièces jointes non sollicitées ne seront pas prises en considération.



2. Le formulaire de candidature contient un lien [ici](#) pour accéder au modèle de budget. Remplissez toutes les sections obligatoires en suivant les règles de financement comme décrites dans le guide de révision et page d'instruction sur le modèle de budget. Une fois complété, cliquer [ici](#) pour déposer en ligne une copie de votre budget. Une application non accompagnée d'un budget détaillé sur le format imposé par le modèle fourni ne sera pas acceptée pour évaluation.

L'examen de votre dossier de candidature tiendra compte des éléments suivants :

1. Admissibilité du candidat
2. Mérites scientifiques du projet proposé
3. Importance de la recherche
4. Possibilité de développement de la recherche²
5. Qualité globale de la candidature

Un panel indépendant examinera tous les dossiers de candidature complets soumis, s'achevant par la sélection préliminaire de candidats. Vous pouvez télécharger le guide d'évaluation [ici](#) (en anglais seulement). Vous êtes invités à utiliser la liste de vérification [ici](#) afin de vous assurer que vous remplissez les critères d'éligibilités et de conformité aux exigences de l'appel. Les candidatures qui n'auront pas complété la liste de vérification ne pourront pas être admis pour évaluation. Les candidats pré-sélectionnés recevront une formation afin de compléter et soumettre la proposition de projet finale en utilisant le modèle proposé.

L'attribution finale et le versement des fonds dépendront d'une confirmation écrite du chef de service/d'unité de l'institution d'accueil que la recherche sera appuyée par la mise à disposition de locaux et installations adaptés, et administrée au nom de l'organisme. De plus, les candidats admis aux subventions de jeunes chercheurs devront présenter une lettre de soutien de la part d'un chercheur confirmé et mentor qui jouera le rôle de « garant de la qualité de la recherche », et sera responsable de la réussite du projet de recherche. Les projets qui recevront une bourse seront contrôlés étroitement via un échange téléphonique toutes les deux semaines avec le secrétariat ARNTD, la soumission d'un rapport détaillant les progrès du projet et visite contrôle et évaluation de site par ARNTD si nécessaire.

Veillez cliquer [ici](#) pour accéder aux questions fréquemment posées. Pour plus d'information, envoyer un email avec l'intitulé 'Inquiry_SGP V' à secretariat@arntd.org

² Nous encourageons les projets de démonstration de faisabilité qui offrent un potentiel d'expansion favorable à la mise en œuvre proximale du programme (lutte contre les MTN et éradication de celles-ci) et qui seraient intéressants pour des financements ultérieurs provenant d'autres sources.